

Sainte-Thérèse, le 26 octobre 2015

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le Domaine L'Ermitage à Val-des-Lacs.

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Après vérification, le ministère a trouvé deux certificats d'autorisation émis au nom de DTN Immobilier inc., concernant d'autres projets que ceux précisés dans votre demande. Vous trouverez en pièces jointes les documents mentionnés :

1. Certificat d'autorisation du 4 juillet 2008, 3 pages
2. Certificat d'autorisation du 24 mai 2012, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (9 pages)

Sainte-Thérèse, le 24 mai 2012

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

DTN Immobilier inc.  
710, chemin Val-des-Lacs  
Val-des-Lacs (Québec) J0T 2P0

N/Réf. : 7430-15-01-02268-02  
400831101

**Objet : Travaux en marécage, littoral et bande riveraine**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 21 juin 2011, reçue le même jour et dûment complétée le 20 mars 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux d'installation de quais, passerelles et escaliers avec aménagement d'un fossé en bande riveraine (106 m<sup>2</sup>), en marécage (24 m<sup>2</sup>) et en littoral (78 m<sup>2</sup>) du lac Quenouille sur le lot 20B ptie, rang 11, cadastre du canton d'Archambault, à la localisation 46°10'22''N; 74°23'03''O, municipalité de Val-des-Lacs, MRC Les Laurentides.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation intitulé « *Parc du projet Port d'Attache* », préparé par 23-24, gérant de projet, document de 7 pages, 8 annexes, 21 juin 2011;
- Document intitulé « *Rapport d'exécution – Inventaire floristique – Construction d'une passerelle et d'un belvédère – Projet Port d'Attache, Municipalité de Val-des-Lacs* », préparé par 23-24, document de 1 page, 2 pièces jointes, 3 septembre 2010;

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7430-15-01-02268-02  
400831101

Le 24 mai 2012

- Document intitulé « *Devis pour le parc du projet port d'Attache à Val-des-Lacs* », préparé par 23-24, gérant de projet, document de 2 pages, reçu le 21 juin 2011;
- Document intitulé « *Certificat d'autorisation pour un parc situé sur le projet port d'Attache à Val-des-Lacs.* », préparé par 23-24, gérant de projet, document de 1 page, 2 pièces jointes, 21 juin 2011;
- Document intitulé « *Documents administratifs – Informations techniques – Mesures de mitigation – Justification pour l'emplacement* », préparé par 23-24, gérant de projet, document de 3 pages, 3 pièces jointes, 21 février 2012;
- Document intitulé « *Engagement pour le rapport de conformité d'un biologiste pour les travaux des passerelles au parc situé sur le projet port d'Attache à Val-des-Lacs.* », préparé par 23-24, gérant de projet, document de 1 page, 21 février 2012;
- Document intitulé « *Engagement pour la vérification de la machinerie qui sera utilisée au parc situé sur le projet port d'Attache à Val-des-Lacs.* », préparé par 23-24, gérant de projet, document de 1 page, 21 février 2012;
- Courriel intitulé « *RE : Demande de certificat d'autorisation – Parc au lac Quenouille – Municipalité de Val-des-Lacs* », envoyé par 23-24, gérant de projet, document de 1 page, 20 mars 2012, 10 h 04;
- Plan intitulé « *Figure 1. Contexte hydrographique (Révisé 16/11/2007)* » à l'échelle indiquée, préparé par 23-24, dossier n° 2007-1557, 20 novembre 2007;
- Plan intitulé « *Figure 1. Secteur d'inventaire floristique – Projet Port d'Attache – Municipalité de Val-des-Lacs* » à l'échelle indiquée, préparé par 23-24, dossier n° 2010-2141, 30 août 2010;
- Plans intitulés « *Port d'attache à Val-des-Lacs* » feuillets 10-010-G-01 à 04, à l'échelle indiquée, préparés par 23-24, gérant de projet, rév. n° 3, 27 octobre 2011;
- Plan intitulé « *Projet port d'attache, Val-des-Lacs* » feuillet 10-010-S-01, à l'échelle indiquée, préparé par 23-24, rév. n° 3, 7 octobre 2011.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

- 3 -

N/Réf. : 7430-15-01-02268-02  
400831101

Le 24 mai 2012

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

53-54

HP/VDD

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval  
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:

RECOMMANDÉ PAR:

Sainte-Thérèse, le 4 juillet 2008

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
(Article 22)

---

DTN Immobilier inc.  
720, chemin Val-des-Lacs  
Val-des-Lacs (Québec) J0T 2P0

N/Réf. : 7430-15-01-02268 00  
400481049

Objet : Construction d'un chemin de plus d'un kilomètre

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 27 mars 2008, reçue le 3 avril 2008 et complétée le 27 juin 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Les travaux consistent à construire un chemin de 3,5 kilomètres de long pour le développement de 70 lots pour l'implantation de résidences unifamiliales et à remblayer deux milieux humides en situation 1.

Les travaux auront lieu sur les lots 31 Ptie, 32 Ptie et 33 Ptie, rang 12, canton Archambault, 46°12'30,04''N; 74°23'26,89''O, municipalité de Val-des-Lacs, MRC Les Laurentides.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation « *Construction d'un chemin de plus de 1 km, Projet Secret Life, Val-des-Lacs* » signé par Richard Desjardins, président, DTN Immobilier inc., document de 4 pages, 1 annexe, 27 mars 2008 ;
- Rapport « *Évaluation environnementale d'un projet de développement résidentiel – Projet Secret life – Val-des-Lacs, Québec* », préparé par **23-24** consultants en environnement, 30 pages, 2 annexes, mars 2008 ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf.: 7430-15-01-02268 00  
400481049

Le 4 juillet 2008

- Plan « *Plan de drainage – Mesures d’atténuation et de mitigation – Développement Tremblant Nord inc. – Secret Life – Val-des-Lacs* », plan n° 83907-MT, échelle 1 :2000, 23-24, 27 mars 2008 ;
- Plan « *Détails – Mesures d’atténuation et de mitigation – Développement Tremblant Nord inc. – Secret Life – Val-des-Lacs* », plan n° 83907-DET, échelle indiquée, 23-24, 27 mars 2008 ;
- Rapport « *DTN Immobilier Inc. – Secre-Life – Municipalité de Val-des-Lacs – Plan image – Projet n° 47045* », préparé par 23-24, 15 pages, 3 annexes, janvier 2008 ;
- Lettre intitulée « *DNT Immobilier – Projet Secret Life – Municipalité de Val-des-Lacs – Construction d’un chemin de plus d’un kilomètre – Dossier 07-1635* », signée par 23-24 consultants en environnement, 5 pages, 13 annexes, 14 mai 2008 ;
- Lettre intitulée « *Engagements – N/Réf : 7430-15-01-02268 00* », signée par Richard Desjardins, président, DTN Immobilier inc., 1 page, 8 mai 2008 ;
- Lettre intitulée « *Engagements – N/Réf : 7430-15-01-02268 00* », signée par Richard Desjardins, président, DTN Immobilier inc., 2 pages, 8 mai 2008 ;
- Lettre intitulée « *Engagements – N/Réf : 7430-15-01-02268 00* », signée par Richard Desjardins, président, DTN Immobilier inc., 1 page, 8 mai 2008 ;
- Lettre intitulée « *DNT Immobilier – Projet Secret Life, Val-des-Lacs – N/Réf. : 7430-15-01-02268 00 – Informations complémentaires* », signée par 23-24 consultants en environnement, 2 pages, 5 annexes, 4 juin 2008 ;
- Lettre intitulée « *Procuration à Biofilia – N/Réf : 7430-15-01-02268 00* », signée par Richard Desjardins, président, DTN Immobilier inc., 1 page, 16 juin 2008 ;
- Lettre intitulée « *Engagements – N/Réf : 7430-15-01-02268 00* », signée par Richard Desjardins, président, DTN Immobilier inc., 1 page, 13 juin 2008 ;
- Lettre intitulée « *Procuration à Biofilia – N/Réf : 7430-15-01-02268 00* », signée par Richard Desjardins, président, DTN Immobilier inc., 1 page, 16 juin 2008 ;
- Rapport complémentaire « *DTN Immobilier Inc. – Projet Secret Life – Municipalité de Val-des-Lacs – Construction d’un chemin de plus d’un kilomètre – Dossier 07-1635 – N/Réf. : 7430-15-01-02268 00* » préparé par 23-24 consultants en environnement, 3 pages, 3 annexes, 27 juin 2008 ;
- Lettre intitulée « *Engagements – N/Réf : 7430-15-01-02268 00* », signée par Richard Desjardins, président, DTN Immobilier inc., 1 page, 27 juin 2008.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf.: 7430-15-01-02268 00  
400481049

Le 4 juillet 2008

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

53-54

PR/VDD

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides